

Saint-Martin, mercredi 12 juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTIONS LEGISLATIVES – JUIN 2024

Quelles sont les modalités de vote ?

La dissolution de l'Assemblée Nationale a été annoncée par le Président de la République, dimanche 9 juin 2024. Des élections seront donc organisées les 30 juin et 7 juillet 2024 dans l'hexagone et par anticipation les 29 juin et 6 juillet dans nos îles. Ces élections législatives permettront d'élire les 577 nouveaux députés qui siègeront à l'Assemblée nationale pour les 3 prochaines années.

Les habitants de Saint-Martin et Saint-Barthélemy voteront par anticipation les samedis 29 juin et 6 juillet. Ils devront élire un seul député chargé de représenter les deux collectivités ultramarines. Les bureaux de vote seront ouverts de 8H00 à 18H00 non-stop.

1- Modalités de vote en présentiel :

- Être inscrit sur la liste électorale de Saint-Martin avant la date de clôture de la liste.
- Se présenter au bureau de vote correspondant à son lieu de domiciliation (inscrit sur votre carte électorale) le jour du scrutin, entre 8 heures et 18 heures, muni d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Les jeunes ayant procédé à leur recensement avant 17 ans accédant à la majorité avant le 29 juin 2024 (1er tour) ou avant le 6 juillet 2024 (2nd tour) sont automatiquement inscrits sur la liste électorale de Saint-Martin.

2- Modalités de vote par procuration :

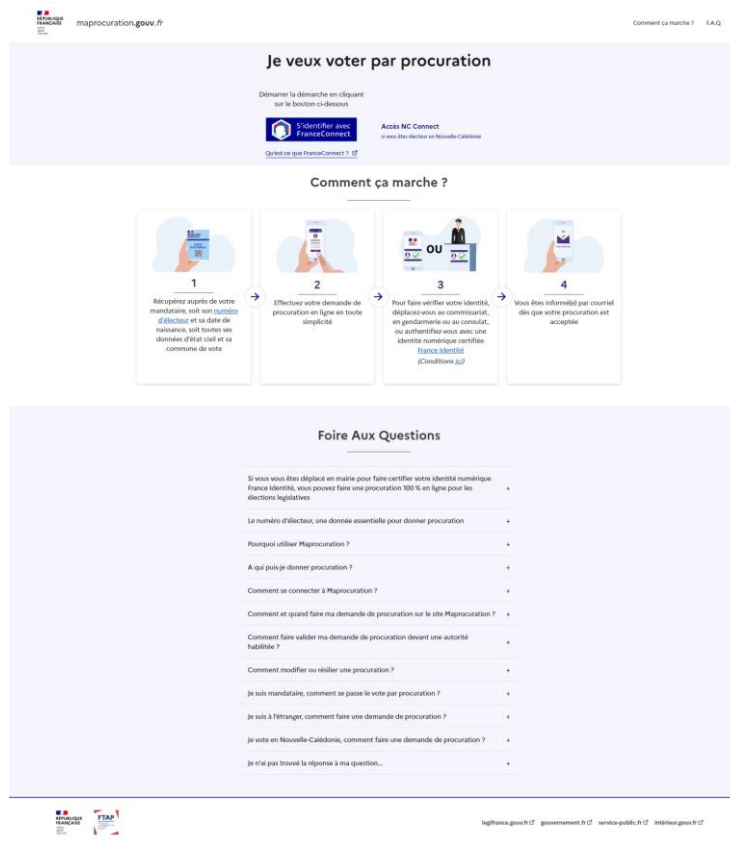
- Se rapprocher de la gendarmerie du domicile pour établir une procuration manuelle
- La démarche semi-dématérialisée : www.maprocuration.gouv.fr et suivre les étapes pour obtenir un numéro de procuration : se rendre ensuite à la gendarmerie pour finaliser votre démarche.
- La démarche dématérialisée : <https://france-identite.gouv.fr/>. La validation des empreintes à la mairie fonctionne dans tous les départements français. A Saint-Martin, la validation doit se faire en gendarmerie.

Contact Presse DIRCOM :

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr





maprocuration.gov.fr

Je veux voter par procuration

Démarrer la démarche en cliquant sur le bouton ci-dessous

[S'identifier avec FranceConnect](#) [Accès NC Connect](#)
si vous êtes électeur en Nouvelle-Calédonie

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Comment ça marche ?

1. Récupérez auprès de votre mandataire, soit son **numéro d'électeur** et la **date de naissance**, soit toutes les données d'état civil et sa commune de vote
2. Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité
3. Pour faire vérifier votre identité, déplacez-vous au commissariat, en gendarmerie ou au consulat, ou authentifiez-vous avec une **identité numérique certifiée** (France Identité / Conditions AUP)
4. Vous êtes informé(e) par e-mail dès que votre procuration est acceptée.

Foire Aux Questions

- Si vous vous êtes déplacé en mairie pour faire certifier votre identité numérique France Identité, vous pouvez faire une procuration 100 % en ligne pour les élections législatives
- Le numéro d'électeur, une donnée essentielle pour donner procuration
- Pourquoi utiliser Maprocuration ?
- A qui puis-je donner procuration ?
- Comment se connecter à Maprocuration ?
- Comment et quand faire ma demande de procuration sur le site Maprocuration ?
- Comment faire valider ma demande de procuration devant une autorité habilitée ?
- Comment modifier ou révoquer une procuration ?
- Je suis mandataire, comment se passe le vote par procuration ?
- Je suis à l'étranger, comment faire une demande de procuration ?
- Je vote en Nouvelle-Calédonie, comment faire une demande de procuration ?
- Je n'ai pas trouvé la réponse à ma question...

Plan du Site | Accessibilité | Confidentialité | Mentions Légales | Données personnelles

legifrance.gouv.fr | gouvernement.fr | service-public.fr | interieur.gouv.fr

Vous pouvez obtenir votre numéro d'électeur sur le site suivant [Se connecter | Service-Public.fr](#)

Pour toute précision : SERVICE DES ELECTIONS - Ancienne Ecole Evelina Halley – rue de Hollande (derrière la gare routière à Marigot). Tel : 0590 87 50 04– Mail :

servicedeselections@com-saint-martin.fr

Contact Presse DIRCOM :

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



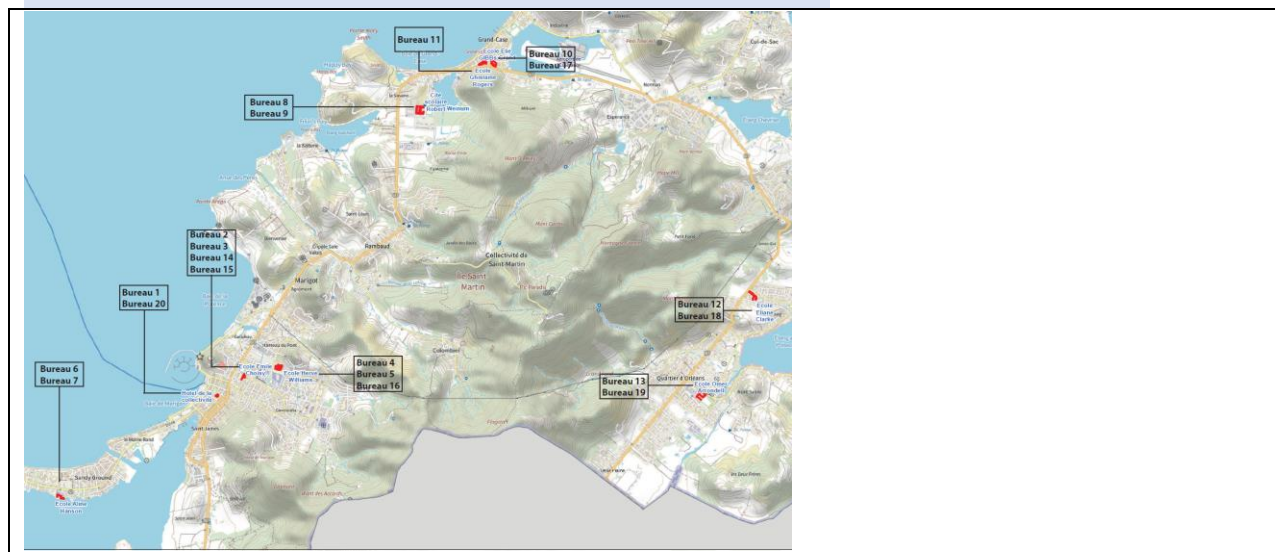
Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités



LISTE DES BUREAUX DE VOTE

Nombre de Bureaux de Votes

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Ecole Aline Hanson | 2 |
| Hôtel de la Collectivité | 1 |
| Ecole Emile Choisy | 4 |
| Ecole Hervé Williams | 3 |
| Cité Scolaire Robert Weinum | 2 |
| Ecole Elie Gibs | 2 |
| Ecole Ghislaine Rogers | 1 |
| Ecole Eliane Clarke | 2 |
| Ecole Omer Arrondell | 2 |
| TOTAL | 19 |



Contact Presse DIRCOM :
 Email : dircom@com-saint-martin.fr
 Website : www.com-saint-martin.fr

